

Séance du 17 octobre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la motion
33	33	29

Date de la convocation : 11.10.2022
Date d'affichage : 11.10.2022
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Messieurs NIANE, BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Mesdames VESSAH, KOMBO-TSIMBA, HABERT, Monsieur AGARD, Mesdames SOUFI, AUDET, Messieurs EDOM, JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDI, BETHUNE, Messieurs NDOYE, CARRARA, Madame ARPACI.

PROCURATIONS : Madame DUCLAU pour Monsieur BISSON, Monsieur NIATI pour Monsieur LAUBERTHE, Madame LITWINSKI pour Monsieur BIANCHI, Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Monsieur CAMPEIS pour Monsieur FLAHAUT, Madame BITTY KOUAKOU pour Madame AWALE GUEDI.

ABSENTS : Madame RHOUN, Messieurs ABDELLAOUI, AMIENS, Madame POCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la motion

Motion – Coûts de l'énergie, inflation, baisse des dotations : sans régulation, les collectivités locales ne pourront plus investir dans la transition écologique – Demande du Conseil Municipal de Lieusaint au gouvernement à des financements exceptionnels pour les territoires

Rapporteur : M. Bisson

N° 2022-55

Le Président de la République et le gouvernement appellent de leurs vœux à une nouvelle méthode d'élaboration des politiques publiques, et soulignent le rôle fondamental des collectivités locales dans la vie quotidienne des Françaises et des Français à travers, notamment, les services publics qu'elles opèrent.

Elles sont aussi un maillon essentiel d'une chaîne qui permet d'amortir les crises successives que nous traversons, qui disposent toutes d'une même constante, d'une même dynamique qui se répète inlassablement avec plus de force : ce sont celles et ceux qui ont déjà le moins qui les subissent le plus.

Cependant, l'adaptabilité, les capacités d'innovation et l'agilité des territoires sont de plus en plus restreintes.

Deux facteurs majeurs à cela :

- la crise énergétique qui les frappe très durement,
- la réduction de leurs financements, et de ses leviers.

Inexorablement, nous constatons un recul de notre capacité à faire, à transformer, à porter de nouveaux projets.

Pour la commune, c'est la dotation globale de fonctionnement qui régresse, avec un affaissement toujours plus important des dispositifs de solidarité, que ce soit le fonds de péréquation intercommunale (FPIC), le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) ou encore la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Pour l'agglomération, c'est en plus la taxe générale sur les activités polluantes, au demeurant nécessaire, qui fait grimper drastiquement le coût du traitement des ordures ménagères sans que n'ait été anticipé l'impact sur les collectivités, et in fine, sur les ménages. C'est encore la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, nouvelle compétence des collectivités locales, qui, contrainte de l'exercer,

n'ont d'autre choix que d'instaurer une nouvelle taxe, pesant encore une fois sur les contribuables.

Tout cela dispose également d'une volonté de recentralisation de l'Etat au mépris de l'autonomie financière et fiscale des collectivités.

Aujourd'hui, ce sont les coûts de l'énergie et l'inflation du coût des matières premières qui sont en passe de nous étrangler. Sur les dépenses énergétiques, alors que nous avons dépensé près de 685 000€ en 2021 et prévu 850 000€ en 2022, il nous faudra en budgéter 3 000 000€ pour 2023 (soit 353% d'augmentation, estimation prévisionnelle remise par le coordonnateur du groupement fin septembre ne tenant pas compte des négociations en cours à l'échelle nationale et européenne), et ce, malgré notre rattachement à des groupements de commandes qui sont de véritables amortisseurs.

Et pourtant, aux confins de la zone dense de la région parisienne, nous assurons des charges de centralité et assumons des singularités :

- les charges liées au Carré Sénart, pôle de destination régionale,
- une population jeune qui implique une politique de la Petite Enfance dynamique et des besoins importants en termes scolaire et périscolaire,
- une population dont les emplois sont pour beaucoup en première ligne et qui font vivre les métiers essentiels,
- l'accueil de population nouvelle avec des habitants en situation de précarité - le taux de logement social sur la commune est de 31.60% - qu'il nous faut soutenir et accompagner.

Nous assumons en plus les conséquences des décisions gouvernementales concernant le traitement des agents communaux par exemple: 3.5% d'augmentation, imposés sans aucune compensation financière.

Notre commune développe à son niveau des solutions innovantes, puissantes. Nous savons faire face, nous en sommes fiers, avec toutes les richesses, les talents qui cohabitent ici. Nous avons les idées pour transformer la vie de nos concitoyens, pour faire une ville du bien vivre ensemble, où il fait bon vivre. Nous avons des projets de rayonnement : le Carré Sénart, pôle structurant du Sud francilien ; la formation supérieure avec l'UPEC et l'ICAM ; la culture avec La Marge.

L'urgence climatique, les menaces qui pèsent sur la biodiversité, le passage à une économie décarbonnée nous obligent, non pas dans 20 ans, non pas dans 10 ans, mais dès maintenant à enclencher des investissements massifs, qui par nature auront des effets à moyen et long termes.

La commune œuvre déjà. L'écoquartier de l'Eau vive, l'écopôle, la renaturalisation du ru des Hauldres et du Bassin de la Motte, l'approvisionnement de la restauration collective (bio, menu végétarien, circuits courts...) en sont quelques exemples.

Des investissements ont été réalisés depuis de nombreuses années afin d'anticiper ces besoins en économies d'énergie: développement de l'éclairage en LED dans les bâtiments, parc automobile électrique, travaux de rénovation énergétique...

Mais, il reste tant à faire.

Comment aujourd'hui notre commune peut-elle engager réellement, drastiquement, une transition écologique qui se doit, nécessairement, d'être juste et sociale.

La planification écologique que le gouvernement appelle de ses vœux peut trouver une déclinaison concrète, en s'appuyant sur l'intelligence collective présente dans les territoires, et par leurs alliances. Elle devra se faire à l'aune de moyens dédiés, avec la dotation d'enveloppes globales, fongibles et pluriannuelles :

- ✓ **Nous demandons, ainsi, à court terme, la mise en place d'un bouclier énergie en faveur des collectivités, et que le gouvernement engage, au niveau européen et à plus long terme, les moyens pour sortir de la dépendance aux marchés de l'énergie, en réinstaurant un tarif réglementé.**

- ✓ Nous souhaitons également à l'échelle de l'agglomération l'instauration d'une conférence territoriale entre l'ensemble des parties prenantes, partant des propositions issues du Contrat de Relance et de Transition Écologique et Sociale signé avec l'État, précisant ainsi les modalités d'attribution du « fonds vert » annoncé par la Première Ministre.

Nous croyons aussi nécessaire que tout un chacun participe à la transition, y compris le secteur privé.

Plus que rendre au consommateur final quelques centimes sur le litre de carburant, ou sur le mégawatt heure d'électricité, ces acteurs doivent investir, sur l'autel d'une maîtrise publique basée sur le partenariat public – privé.

Certaines entreprises profitent d'ailleurs des effets de la crise actuelle pour dégager des bénéfices, notamment pour leurs actionnaires. Nous dénonçons cela. S'agissant de l'électricité, c'est bien une conséquence de la libéralisation du secteur de l'énergie. L'énergie n'est pas une marchandise comme les autres. C'est un bien commun, c'est un service public.

Nous demandons donc la mise en place d'une taxe sur les super-profits dont une partie des produits sera fléchée sur les budgets des collectivités locales.

Elle aura un double mérite : amplifier la transition écologique dès maintenant et participer, par un financement État – collectivités – entreprises à un plan de relance vert, de manière à changer de paradigme collectivement.

Nous demandons également la mise en place d'un impôt sur les grandes fortunes pour porter des politiques de transition sociale et écologique et accompagner nos concitoyens les plus modestes.

Pour y répondre, nous avons des propositions immédiatement applicables :

- ✓ **En matière de transition énergétique**, avec le développement des énergies renouvelables et de récupération, le renouvellement et l'amplification de la rénovation énergétique des bâtiments,
- ✓ **En ce qui concerne le cycle de l'eau**, par la création de cycles vertueux en matière d'eaux pluviales, et d'espaces de biodiversité, par la réutilisation des eaux usées dans nos espaces verts, nos voiries ou par leur valorisation énergétique,
- ✓ **En ce qui concerne l'agriculture**, en favorisant la transition de son modèle, vers des circuits plus courts,
- ✓ **En matière de mobilités**, pour favoriser les transports du quotidien, les parcours multimodaux, les déplacements doux, et sortir de la dépendance au véhicule thermique.

Après lecture,

Le Conseil Municipal de Lieusaint réuni en assemblée délibérante le 17 octobre 2022, à l'unanimité,

Article unique : D'adopter dans sa totalité la motion citée ci-dessus, et de la transmettre à la Présidence de la République afin qu'il prenne en compte les demandes émises par le Conseil Municipal de Lieusaint.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette motion.*
- *Informe que la présente motion peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*



La secrétaire de séance



Le Maire,

Michel BISSON